



## BNC - Impôt sur le revenu - Trading

Par **A Franz**, le **21/02/2018** à **16:40**

Bonjour,

Depuis quelqu'un temps je suis "tradeur" sur les crypto-monnaies. Ayant réaliser quelques profits ces derniers temps, je cherche à retirer plus d'argent que mon investissement initial.

J'ai bien compris que je peux retirer mon investissement initial sans rien avoir à déclarer, cependant le point où je suis moins sûr :

Etant des BNC, ils sont soumis à l'imposition selon le barème de l'impôt sur le revenu, étant le suivant :

jusqu'à 9 807 € 0 %  
de 9 807 à 27 086 € 14 %  
de 27 086 à 72 617 € 30 %  
de 72 617 à 153 783 € 41 %  
à partir de 153 783 € 45 %

Ma question est : est-ce que j'ai le droit de retirer jusqu'à 9807€ sans avoir à déclarer quoi que ce soit ?

N'ayant jamais payé d'impôt pour le moment je ne suis pas sûr de ça et de comment procéder.

Merci pour vos lumières.

Cordialement,  
Franz

Par **fabrice58**, le **21/02/2018** à **17:11**

A partir du moment où vous percevez un euro vous devez le déclarer, donc, si c'est inférieur à 9 807 €, vous le déclarez aussi.

Par ailleurs, tous les revenus sont additionnés, nous ne connaissons pas vos autres revenus, l'impôt est liquidé sur le total, pas par catégorie. Par conséquent, les "profits" pourraient engendrer de l'IR.

Par **A Franz**, le **21/02/2018** à **18:01**

Je suis actuellement étudiant, je ne travaille pas et je suis tradeur occasionnel. Je ne perçois donc aucun revenu à part les profits que je fais en trading.

Par **Visiteur**, le **21/02/2018** à **18:22**

Bsr

Êtes vous sur la déclaration fiscale de vos parents ?

Dans l'affirmative, vous leur devrez- en théorie- un certain montant.

Par **A Franz**, le **21/02/2018** à **20:22**

Bonsoir,

Oui je suis sur la déclaration fiscale de mes parents. Je ne comprends pas, je dois de l'argent à mes parents en retirant mes bénéfices de trading ? Vous voulez dire que je dois inclure mes BNC dans la déclaration fiscale faite par mes parents et donc je leur dois le montant à payer pour l'impôt sur le revenu ?

Désolé je m'y connaît pas encore très bien.

Par **fabrice58**, le **22/02/2018** à **08:46**

Avec le PAS, il n'y aura rien à payer puisqu'il faudra le déclarer en 2019 mais si vous êtes encore rattaché en 2020, vos revenus pourront faire augmenter leur IR.

Vous devez de l'argent à vos parents ? à vous de voir entre adultes si vous leur réglerez l'éventuel surplus d'IR. De toute façon, nous ne connaissons ni les montants à déclarer ni les modalités d'imposition de 2020 quant aux BNC.

Par **A Franz**, le **26/02/2018** à **15:00**

Bonjour,

Merci beaucoup fabrice58 !